

PLAN DE FORMATION

Parcours pédagogique Mer Formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

Intitulé	Maîtriser son stress, préserver ses facultés cognitives et décider avec justesse en environnement dynamique. Maîtriser la navigation à bord d'un semi-rigide dans une mer plus ou moins formée.
Finalité	Permettre au stagiaire de mieux comprendre ses mécanismes de stress, d'augmenter son seuil de tolérance, d'améliorer sa qualité de perception et de conserver une capacité de décision opérationnelle dans un environnement anxio-gène. Acquérir les bons comportements et réflexes pour piloter un semi-rigide quand la mer se dégrade.
Public visé	Chefs d'entreprise, cadres, managers, professionnels exposés à la décision sous tension, plaisanciers expérimentés, professionnels du nautisme et profils souhaitant développer leur stabilité décisionnelle.
Prérequis	Aucun prérequis pour la partie salle. Permis bateau plaisance option « côtière » obligatoire pour les mises en situation embarquées. Aptitude physique adaptée et respect strict des consignes de sécurité pour les séances pratiques.
Durée conseillée	4 jours – 28 heures – en présentiel.
Modalités pédagogiques	Apports théoriques structures, auto-évaluation initiale, étude de cas, exercices de perception et d'attention, mises en situation progressives, débriefing guides et transposition aux situations professionnelles ou personnelles du stagiaire.
Moyens pédagogiques	Salle équipée, support pédagogique, tableaux de lecture de situation, grilles d'auto-observation, exercices dirigés, mise en situation dans un environnement embarqué (semi-rigide). Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez. Semi-rigide 6.40 motorisé à 200 cv.
Evaluation	Positionnement d'entrée, validation intermédiaires, observation en situation, débriefing structure, évaluation finale sur cas pratique et plan d'action individuel de sortie.
Livrables	Attestation de fin de formation, synthèse de progression et plan d'entraînement individuel.

MODALITE DE DEPLOIEMENT :

- Jour 1 : Bases physiologiques et psychologiques du stress. Bases techniques de la navigation (bateau/moteur/électronique).
- Jour 2 : Perception, attention et lecture de situation sous tension en mer semi-dégradée.
- Jour 3 : Navigation technique, travail sur les peurs, régulation et augmentation du seuil de saturation en mer dégradée.
- Jour 4 : Navigation de nuit sans repères visuels aux instruments.

POSITIONNEMENT DE L'OFFRE :

- Compétence opérationnelle : mieux gérer son stress, préserver ses facultés cognitives et prendre de meilleures décisions dans un environnement instable.
- Une formation de terrain pour rester lucide, percevoir plus juste et agir avec davantage de maîtrise quand la pression monte.

POINTS FORTS DE LA PROPOSITION :

- Formation concrète, orientée compétence et non simple sensibilisation.
- Progression pédagogique claire : comprendre, percevoir, réguler, agir, débriefing et transférer.
- Adaptable à des publics dirigeants, managers, professionnels exposés ou pratiquants engagés.



OBJECTIF GENERAL :

- Identifier ses réactions de stress et leurs effets sur le comportement et la décision.
- Maintenir une qualité minimale de perception sous pression.
- Réguler son état interne pour limiter les effets de la peur et de la saturation.
- Conserver une capacité de décision plus stable dans un environnement instable.
- Transférer les acquis dans les situations professionnelles ou embarquées du stagiaire.
- Maîtrise de la gestion du bateau dans différents environnements plus ou moins techniques.
- Optimiser l'observation et l'analyse de la lecture des vagues.
- Gestion de l'électronique de bord avec utilisation sous tension selon le milieu.
- Connaissance et maîtrise des techniques de récupération et de remontée à bord de « l'homme à la mer ».

PROGRAMME DETAILLE

1. Comprendre le stress et ses mécanismes physiologique

Objectif : Comprendre ce qui se passe dans le corps quand la pression monte.

Durée indicative : 1 heure

- Définition du stress utile, du stress excessif et de la saturation.
- Réactions automatiques : fuite, combat inhibition.
- Identification des signaux précoces de montée en charge.

2. Comprendre la dimension psychologique du stress

Objectif : Identifier comment l'interprétation mentale amplifie ou stabilise la réaction.

Durée indicative : 1 heure

- Ce qui fait peur : réalité, anticipation et imagination.
- Scénarios internes qui dégradent la lucidité.
- Sortir du réflexe de justification pour revenir à l'observation.
- Reprendre une position intérieure plus stable.

3. Connaître les bases de la sécurité individuelle en mer

Objectif : Connaître les différents outils en lien à la sécurité individuelle en mer et savoir les utiliser.

Durée indicative : 1 heure

- Présentation des différents matériels avec ou sans électronique.
- Mise en œuvre de ces matériels.
- Analyse d'un cas concret d'accident en mer.
- Sensibilisation aux dangers de la navigation maritimes et des responsabilités du chef de bord.

4. **Connaître et maîtriser les fondamentaux de la conduite d'un semi-rigide**

Objectif : Transférer les acquis et élever le niveau de maîtrise du combo bateau-moteur

Durée indicative : 4 heures

- Loi physique : Newton, déjaugage.
- Gestion de la carène portance/vitesse/stabilité/gîte.
- Gestion moteur couple/puissance d'un V8.
- Manœuvres de port.
- Nœuds de cabestan et de chaise.

5. **Gestion de l'électronique de bord (GPS)**

Objectif : Être en capacité d'utiliser et de maîtriser l'électronique de bord en toute situation.

Durée indicative : 3 heures

- Comprendre le fonctionnement du GPS.
- Se repérer dans l'espace et s'adapter aux différentes échelles.
- Transposer l'écran à la réalité de terrain et vice-versa.
- Pouvoir naviguer à des allures plus ou moins soutenues dans un environnement complexe (météo, écueils...).

6. **Développer les qualités de perception sous tension**

Objectif : Conserver une lecture plus juste de la situation malgré la pression dans une mer plus ou moins formée.

Durée indicative : 4 heures

- Rétrécissement attentionnel sous stress.
- Repérage des signaux utiles dans un environnement mouvant.
- Hiérarchisation des informations quand tout semble urgent.
- Passage d'une perception brouillée à une perception exploitable.
- Mettre en place une exposition progressive maîtrisée.



7. **Augmenter son niveau de saturation de base**

Objectif : Elever progressivement la capacité à rester fonctionnel sous charge dans un environnement dégradé.

Durée indicative : 4 heures

- Construire une montée en difficulté progressive.
- Utiliser respiration, posture, ancrage, technicité comme outils de régulation.
- Développer la récupération rapide après un pic de tension.
- Renforcer la stabilité cognitive et technique dans l'incertitude.

8. Naviguer dans une mer formée, dégradée

Objectif : Savoir observer, analyser et agir dans une mer technique et remuante.

Durée indicative : 4 heures

- Différencier danger réel, risque perçu et projeté.
- Observer, comprendre l'environnement remuant.
- Gestion de la manœuvrabilité du bateau dans les vagues.
- Capacité d'adaptation aux changements brutaux du mouvement des vagues.
- Décider sous contrainte sans se laisser submerger.
- Conserver des priorités simples quand l'environnement se dégrade.
- Elaborer un protocole personnel de stabilité et d'action sécuritaire et anticipé.

9. Manœuvre en condition réelle de récupération de « l'homme à la mer »

Objectif : Transférer les connaissances techniques théoriques en cas pratique dans une mer formée.

Durée indicative : 2 heures

- Différentes techniques de récupération.
- Observation et analyse du vent/courant.
- Décider de l'action à mener sous contrainte sans se laisser submerger.
- Récupération avec guidance puis en autonomie.
- Mise en place d'une technique de remontée à bord dans un environnement dégradé.



10. Comment rester lucide sans repères visuels en navigation de nuit

Objectif : Elever progressivement ses capacités cognitives et techniques de navigation sans visibilité aux instruments.

Durée indicative : 4 heures

- Préparer une action ou une navigation avec lucidité sans visibilité.
- Développer ses capacités techniques à la gestion de l'électronique de bord.
- Affiner sa perception et son observation visuelle lorsqu'il fait nuit.
- Maintenir une lecture simultanée de soi, de l'environnement et de l'action.

PROGRAMME DE FORMATION MODULE 1

Perfectionnement à la navigation en mer

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. Objectifs de la formation :

Comprendre les fondamentaux du stress, reprise des bases du pilotage en mer peu agitée aux Glénan.

2. Prérequis :

Aucun prérequis pour la partie salle. Permis bateau plaisance option « côtière » obligatoire pour les mises en situation embarquées. Aptitude physique adaptée et respect strict des consignes de sécurité pour les séances pratiques.

3. Public concerné :

Chefs d'entreprise, cadres, managers, professionnels exposés à la décision sous tension, plaisanciers expérimentés, professionnels du nautisme et profils souhaitant développer leur stabilité décisionnelle.

4. Durée, date et lieu de la formation :

7 heures. La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire. Formation théorique à Concarneau et la pratique dans l'archipel des Glénan.

5. Qualité des formateurs :

Olivier CONSORTI autorisation d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur agréé DML du Finistère n° 21289.

6. Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques structures, auto-évaluation initiale, étude de cas, exercices de perception et d'attention, mises en situation réelle et progressives, débriefing guides et transposition aux situations professionnelles ou personnelles du stagiaire.

7. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez. Semi-rigide 6.40 motorisé à 200 cv. Salle équipée, support pédagogique, tableaux de lecture de situation, exercices dirigés, mises en situation dans un environnement embarqué.

8. Evaluation :

Positionnement d'entrée, validation intermédiaires, observation en situation, débriefing structure, évaluation finale sur cas pratique et plan d'action individuel de sortie.

9. Livrables :

Attestation de fin de formation, synthèse de progression et plan d'entraînement individuel.

10. Programme de la formation :

- Comprendre les mécanismes du stress (en salle).
- Identifier ses réactions de stress et leurs effets sur le comportement et la décision (en salle).
- Les bases du matériel de sécurité individuelle en mer et mise en pratique (en salle).
- Manœuvres de port.
- Prise en main combo bateau/moteur (stabilité, assiette, gîte, couple moteur...).
- Gestion électronique de bord avec utilisation en milieu complexe à vitesse progressive.

11. Obligations :

Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent embarqués avec les candidats en formation permis bateau. Les élèves doivent porter lors des sessions de formation pratique une tenue adaptée permettant d'accomplir en toute sécurité l'ensemble des objectifs de la formation (risque d'être mouillé lors du passage de vagues) : lunette de soleil, crème solaire, casquette, ciré, recharge..., ainsi que le port de l'équipement individuel de flottabilité. Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

12. Accessibilité au public en situation de handicap :

Le stage de perfectionnement à la navigation n'est pas forcément adapté à certaines situations de handicap. Pour tous renseignements et conditions d'adaptabilités, contactez-nous directement ou l'AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/>), ou la MDPH (<https://www.mdp94.fr/>).

13. Tarif :

Toutes les informations sont visibles sur <https://www.olmpermisbateau.bzh/stages-navigation-mer-formee> ou sur devis.

14. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

FICHE D'ORGANISATION MODULE 1

Perfectionnement à la navigation en mer

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. La formation :

Stage de perfectionnement à la navigation module 1, pilotage dans l'archipel des Glénan en mer peu agitée.

2. Date de la formation :

La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire.

3. Rdv pour la formation :

Rdv à 9h00 à la cale de mise à l'eau au passage Lanriec près de la place Duquesne à Concarneau (29900).

4. Lieu de la formation :

Archipel des Glénan pour la pratique / Concarneau pour la cours théorie.

5. Durée de la formation :

7 heures (9h00-12h00 en salle et 14h00-18h00 en navigation)

6. Tenue :

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité.

- Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, botte...
- Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h) : gants, bonnet, tour de cou...
- Protection contre le soleil : crème, lunette de soleil, casquette...
- Tenue de rechange pour l'après formation.

7. Moyens pédagogiques :

Salle équipée, support pédagogique, tableaux de lecture de situation.

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez.

- Semi-rigide : Ribcraft.
- Longueur : 6.40 m.
- Motorisation Mercury ProXS 200 cv V8.
- Electronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.

8. Administratif :

Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

9. Droit à l'image :

Possibilité d'être filmé ou photographié, l'établissement pourra utiliser librement à des fins publicitaires les photographies et images prises durant la formation.

10. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

11. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Permis Bateau 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.permisbateau@gmail.com
- Site internet : www.olmpermisbateau.bzh

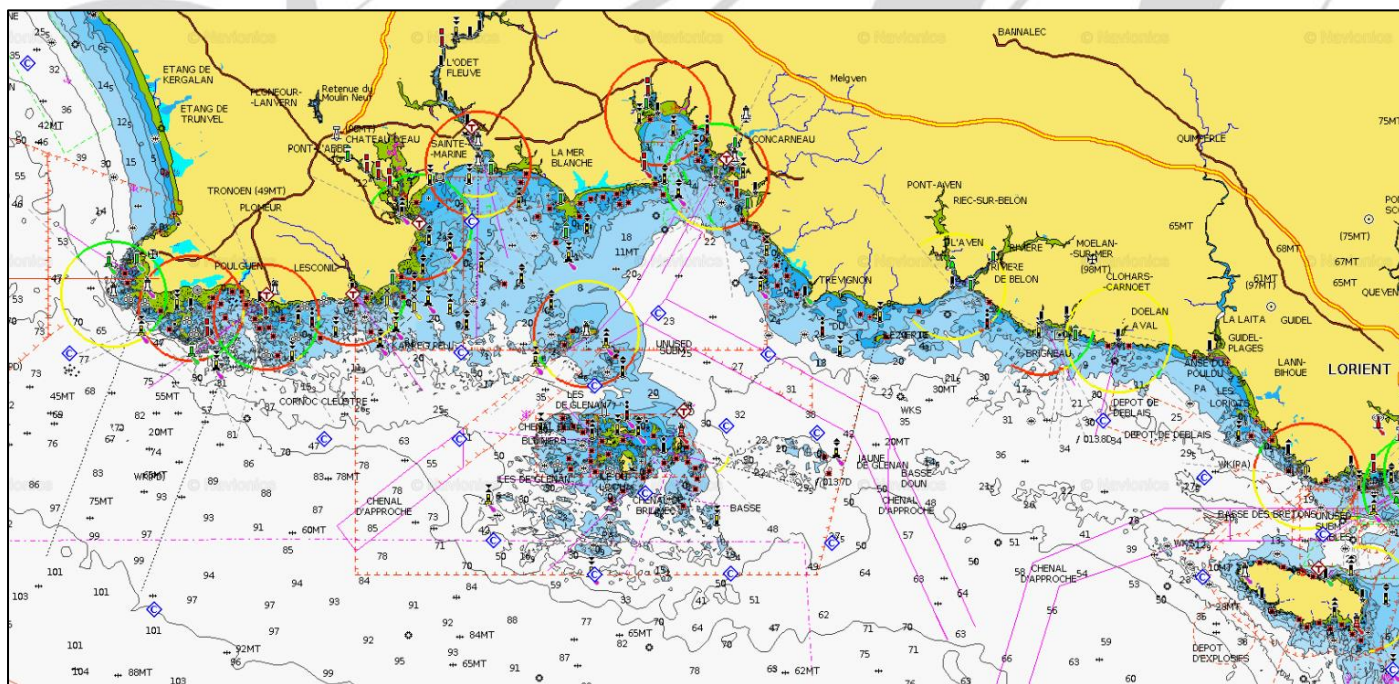
PLAN DU RDV - FORMATION

Perfectionnement à la navigation en mer

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526



Archipel des Glénan

REGLEMENT INTERIEUR

Perfectionnement à la navigation en mer

(Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

Le règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux élèves sont celles du règlement de cet établissement ou de cette entreprise.

1. Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une session dispensée par **OLM Permís Bateau** et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **OLM Permís Bateau** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

2. Lieu de formation :

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **OLM Permís Bateau** mais également dans tout local ou véhicule de l'organisme.

3. Consignes d'incendie :

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les élèves.

4. Tenue et comportement :

Les élèves sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue adaptée à l'activité et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation.

5. Horaire des formations :

Les horaires des formations sont portés à la connaissance des élèves par mail ou par SMS. **OLM Permís Bateau** se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les élèves doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard au stage, l'élève en avertira le responsable de l'organisme de formation, 48h à l'avance.

6. Usage du matériel :

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf si des matériels spécifiques sont mis à disposition à cet effet.

7. Documentation pédagogique :

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

8. Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R962-1 du Code du travail, tout accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse d'assurance maladie.

9. Assiduité :

L'assiduité des élèves est exigible, elle est contrôlée par une feuille d'émargement archivant les dates de présence.

10. Sanctions :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive. Le responsable de l'établissement **OLM Permís Bateau** peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant : non-paiement, attitude empêchant la réalisation du travail de formation, inaptitude de l'élève pour la formation concernée (exemples d'inaptitude : alcool/ drogue...), non-respect du règlement intérieur.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

PROGRAMME DE FORMATION MODULE 2

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158
Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. Objectifs de la formation :

Améliorer sa capacité de perception, amarinage en mer formée dans le raz de Sein 2/3 Beaufort

2. Prérequis :

Permis bateau plaisance option « côtière » obligatoire pour les mises en situation embarquées. Aptitude physique adaptée et respect strict des consignes de sécurité pour les séances pratiques.

3. Public concerné :

Chefs d'entreprise, cadres, managers, professionnels exposés à la décision sous tension, plaisanciers expérimentés, professionnels du nautisme et profils souhaitant développer leur stabilité décisionnelle.

4. Durée, date et lieu de la formation :

7 heures (repas pris en charge par l'organisme de formation). La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire. Formation dans le raz et la chaussée de Sein, au départ d'Audierne.

5. Qualité des formateurs :

Olivier CONSORTI autorisation d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur agréé DML du Finistère n° 21289.

6. Méthodes pédagogiques :

Auto-évaluation initiale, étude de cas, exercices de perception et d'attention, mises en situation réelle et progressives, débriefing guides et transposition aux situations professionnelles ou personnelles du stagiaire.

7. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez. Semi-rigide 6.40 motorisé à 200 cv. Support pédagogique, tableaux de lecture de situation, exercices dirigés, mises en situation dans un environnement embarqué.

8. Evaluation :

Positionnement d'entrée, validation intermédiaires, observation en situation, débriefing structure, évaluation finale sur cas pratique et plan d'action individuel de sortie.

9. Livrables :

Attestation de fin de formation, synthèse de progression et plan d'entraînement individuel.

10. Programme de la formation :

Navigation à la barre du bateau de l'établissement de formation au départ d'Audierne dans le raz et la chaussée de Sein en mer formée (2/3 Beaufort) :

- Mise en pratique des fondamentaux du module 1 dans une mer semi-dégradée.
- Maintenir une qualité de perception sur la lecture des vagues sous pression.
- Maîtrise de la gestion du bateau dans différents environnements plus ou moins techniques.
- Gestion électronique de bord avec utilisation sous tension (écueils, vitesse...).

11. Obligations :

Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent être embarqués avec les candidats en formation permis bateau. Les élèves doivent porter lors des sessions de formation pratique une tenue adaptée permettant d'accomplir en toute sécurité l'ensemble des objectifs de la formation (risque d'être mouillé lors du passage de vagues) : lunette de soleil, crème solaire, casquette, ciré, rechange..., ainsi que le port de l'équipement individuel de flottabilité. L'établissement prend en charge le repas du midi. Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

12. Accessibilité au public en situation de handicap :

Le stage de perfectionnement à la navigation en mer formée n'est pas forcément adapté à certaines situations de handicap. Pour tous renseignements et conditions d'adaptabilités, contactez-nous directement ou l'AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/>), ou la MDPH (<https://www.mdph29.fr/>).

13. Tarif :

Toutes les informations sont visibles sur <https://www.olmpermisbateau.bzh/stages-navigation-mer-formee> ou sur devis.

14. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

FICHE D'ORGANISATION MODULE 2

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. La formation :

Stage de perfectionnement à la navigation en mer formée module 2, pilotage dans le raz de Sein force 2/3 Beaufort en mer agitée.

2. Date de la formation :

La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire.

3. Rdv pour la formation :

Rdv à 9h00 au parking de la cale de mise à l'eau de La Poste 3 rue Lamartine à Audierne (29770).

4. Lieu de la formation :

Raz de Sein - Ile de Sein - Chaussée de Sein - Ar Men.

5. Durée de la formation :

7 heures (9h00-12h00 et 14h00-18h00).

6. Repas :

Le repas du midi est prévu par l'organisme de formation.

7. Tenue :

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité.

- Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, botte...
- Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h) : gants, bonnet, tour de cou...
- Protection contre le soleil : crème, lunette de soleil, casquette...
- Tenue de rechange pour l'après formation.

8. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez.

- Semi-rigide : Ribcraft.
- Longueur : 6.40 m.
- Motorisation Mercury ProXS 200 cv V8.
- Electronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.

9. Administratif :

Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

10. Droit à l'image :

Possibilité d'être filmé ou photographié, l'établissement pourra utiliser librement à des fins publicitaires les photographies et images prises durant la formation.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

12. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Permis Bateau 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.permisbateau@gmail.com
- Site internet : www.olmpermisbateau.bzh

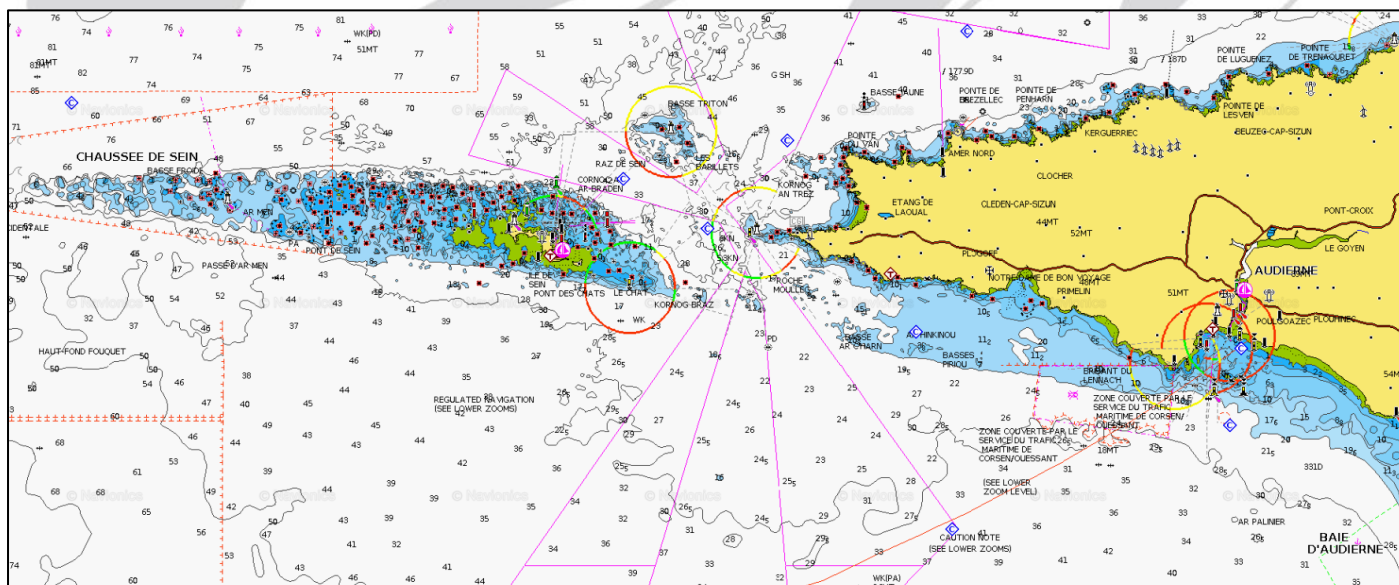
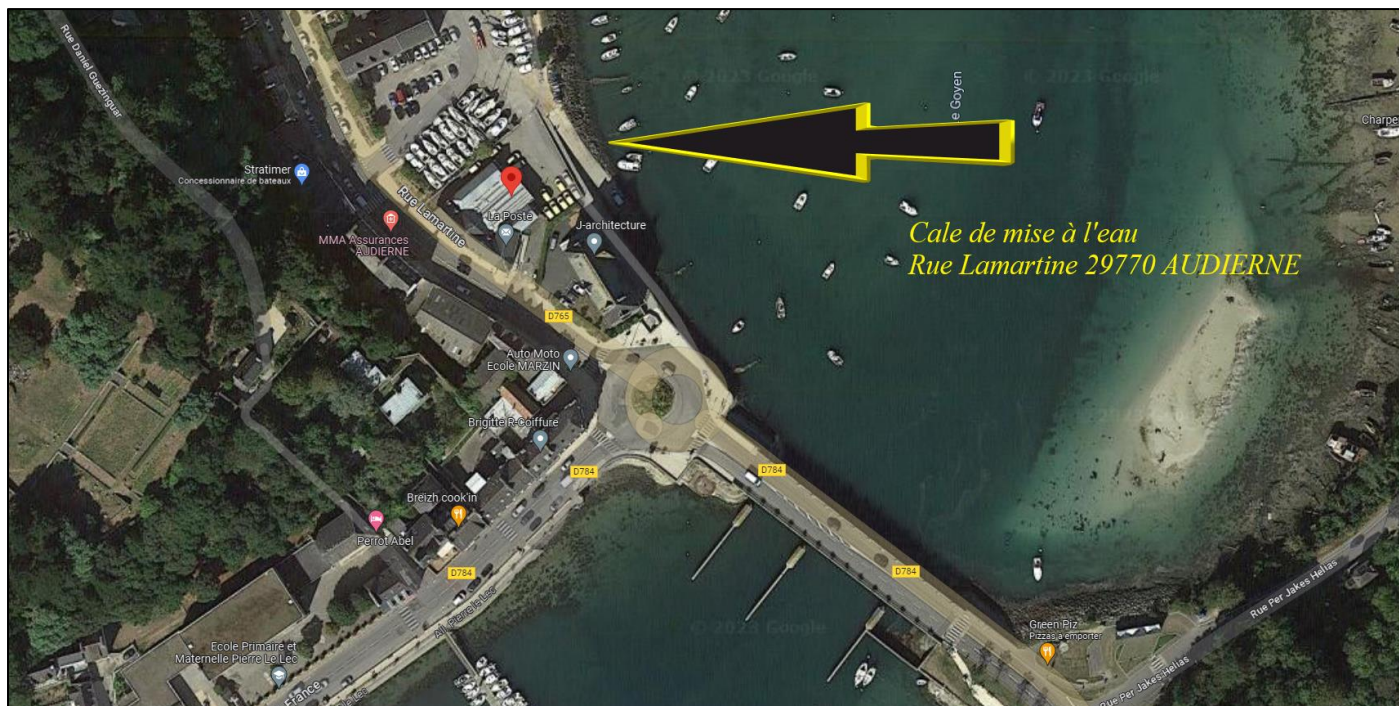
PLAN DU RDV - FORMATION

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526



Raz et chaussée de Sein

REGLEMENT INTERIEUR

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

Le règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux élèves sont celles du règlement de cet établissement ou de cette entreprise.

1. Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une session dispensée par **OLM Permís Bateau** et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **OLM Permís Bateau** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

2. Lieu de formation :

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **OLM Permís Bateau** mais également dans tout local ou véhicule de l'organisme.

3. Consignes d'incendie :

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les élèves.

4. Tenue et comportement :

Les élèves sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue adaptée à l'activité et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation.

5. Horaire des formations :

Les horaires des formations sont portés à la connaissance des élèves par mail ou par SMS. **OLM Permís Bateau** se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les élèves doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard au stage, l'élève en avertira le responsable de l'organisme de formation, 48h à l'avance.

6. Usage du matériel :

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf si des matériels spécifiques sont mis à disposition à cet effet.

7. Documentation pédagogique :

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

8. Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R962-1 du Code du travail, tout accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse d'assurance maladie.

9. Assiduité :

L'assiduité des élèves est exigible, elle est contrôlée par une feuille d'émargement archivant les dates de présence.

10. Sanctions :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive. Le responsable de l'établissement **OLM Permís Bateau** peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant : non-paiement, attitude empêchant la réalisation du travail de formation, inaptitude de l'élève pour la formation concernée (exemples d'inaptitude : alcool/ drogue...), non-respect du règlement intérieur.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

PROGRAMME DE FORMATION MODULE 3

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158
Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. Objectifs de la formation :

Augmenter le seuil de tolérance au stress. Aguerissement en mer dégradée du raz, chaussée de Sein et phare "d'Armen" 4/5 Beaufort.

2. Prérequis :

Permis bateau plaisance option « côtière » obligatoire pour les mises en situation embarquées. Aptitude physique adaptée et respect strict des consignes de sécurité pour les séances pratiques.

3. Public concerné :

Chefs d'entreprise, cadres, managers, professionnels exposés à la décision sous tension, plaisanciers expérimentés, professionnels du nautisme et profils souhaitant développer leur stabilité décisionnelle.

4. Durée, date et lieu de la formation :

7 heures (repas pris en charge par l'organisme de formation). La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire. Formation dans le raz et la chaussée de Sein, au départ d'Audierne.

5. Qualité des formateurs :

Olivier CONSORTI autorisation d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur agréé DML du Finistère n° 21289.

6. Méthodes pédagogiques :

Auto-évaluation initiale, étude de cas, exercices de perception et d'attention, mises en situation réelle et progressives, débriefing guides et transposition aux situations professionnelles ou personnelles du stagiaire.

7. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez. Semi-rigide 6.40 motorisé à 200 cv. Support pédagogique, tableaux de lecture de situation, exercices dirigés, mises en situation dans un environnement embarqué.

8. Evaluation :

Positionnement d'entrée, validation intermédiaires, observation en situation, débriefing structure, évaluation finale sur cas pratique et plan d'action individuel de sortie.

9. Livrables :

Attestation de fin de formation, synthèse de progression et plan d'entraînement individuel.

10. Programme de la formation :

Navigation à la barre du bateau de l'établissement de formation au départ d'Audierne dans le raz et la chaussée de Sein en mer formée (4/5 Beaufort) :

- Mise en pratique des fondamentaux du module 1 dans une mer dégradée.
- Maintenir une qualité de perception sur la lecture des vagues complexes et conserver une capacité de décision plus stable sous pression.
- Maîtrise de la gestion du bateau dans un environnement dégradé et technique.
- Gestion électronique de bord avec utilisation sous tension (écueils, vitesse...).
- Recherche, manœuvre de récupération en condition réelle d'un homme à la mer.
- Technique de remontée à bord pour « l'homme à la mer ».
- Transférer les acquis dans les situations professionnelles ou embarquées du stagiaire.

11. Obligations :

Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent être embarqués avec les candidats en formation permis bateau. Les élèves doivent porter lors des sessions de formation pratique une tenue adaptée permettant d'accomplir en toute sécurité l'ensemble des objectifs de la formation (risque d'être mouillé lors du passage de vagues) : lunette de soleil, crème solaire, casquette, ciré, rechange..., ainsi que le port de l'équipement individuel de flottabilité. L'établissement prend en charge le repas du midi. Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

12. Accessibilité au public en situation de handicap :

Le stage de perfectionnement à la navigation en mer formée n'est pas forcément adapté à certaines situations de handicap. Pour tous renseignements et conditions d'adaptabilité, contactez-nous directement ou l'AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/>), ou la MDPH (<https://www.mdph29.fr/>).

13. Tarif :

Toutes les informations sont visibles sur <https://www.olmpermisbateau.bzh/stages-navigation-mer-formee> ou sur devis.

14. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

FICHE D'ORGANISATION MODULE 3

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. La formation :

Stage de perfectionnement à la navigation en mer formée module 3, pilotage dans le raz de Sein force 4/5 Beaufort en mer forte.

2. Date de la formation :

La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire.

3. Rdv pour la formation :

Rdv à 9h00 au parking de la cale de mise à l'eau de La Poste 3 rue Lamartine à Audierne (29770).

4. Lieu de la formation :

Raz de Sein - Ile de Sein - Chaussée de Sein - Ar Men.

5. Durée de la formation :

7 heures (9h00-12h00 et 14h00-18h00).

6. Repas :

Le repas du midi est prévu par l'organisme de formation.

7. Tenue :

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité.

- Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, botte...
- Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h) : gants, bonnet, tour de cou...
- Protection contre le soleil : crème, lunette de soleil, casquette...
- Tenue de rechange pour l'après formation.

8. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez.

- Semi-rigide : Ribcraft.
- Longueur : 6.40 m.
- Motorisation Mercury ProXS 200 cv V8.
- Electronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.

9. Administratif :

Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

10. Droit à l'image :

Possibilité d'être filmé ou photographié, l'établissement pourra utiliser librement à des fins publicitaires les photographies et images prises durant la formation.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

12. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Permis Bateau 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.permisbateau@gmail.com
- Site internet : www.olmpermisbateau.bzh

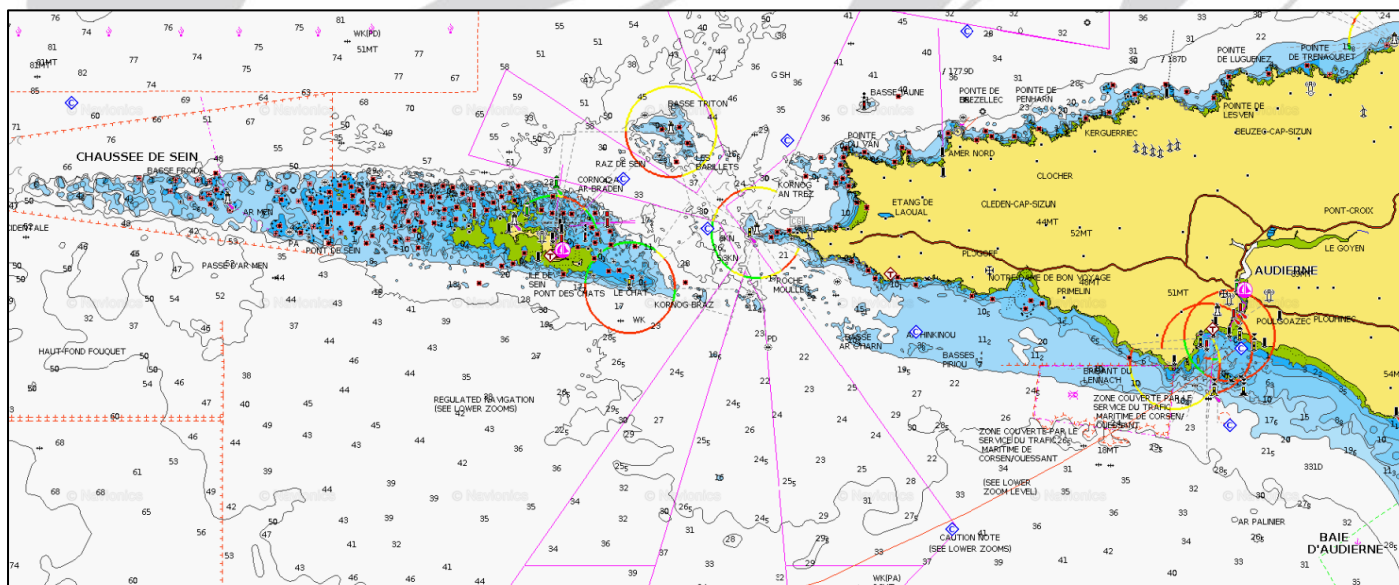
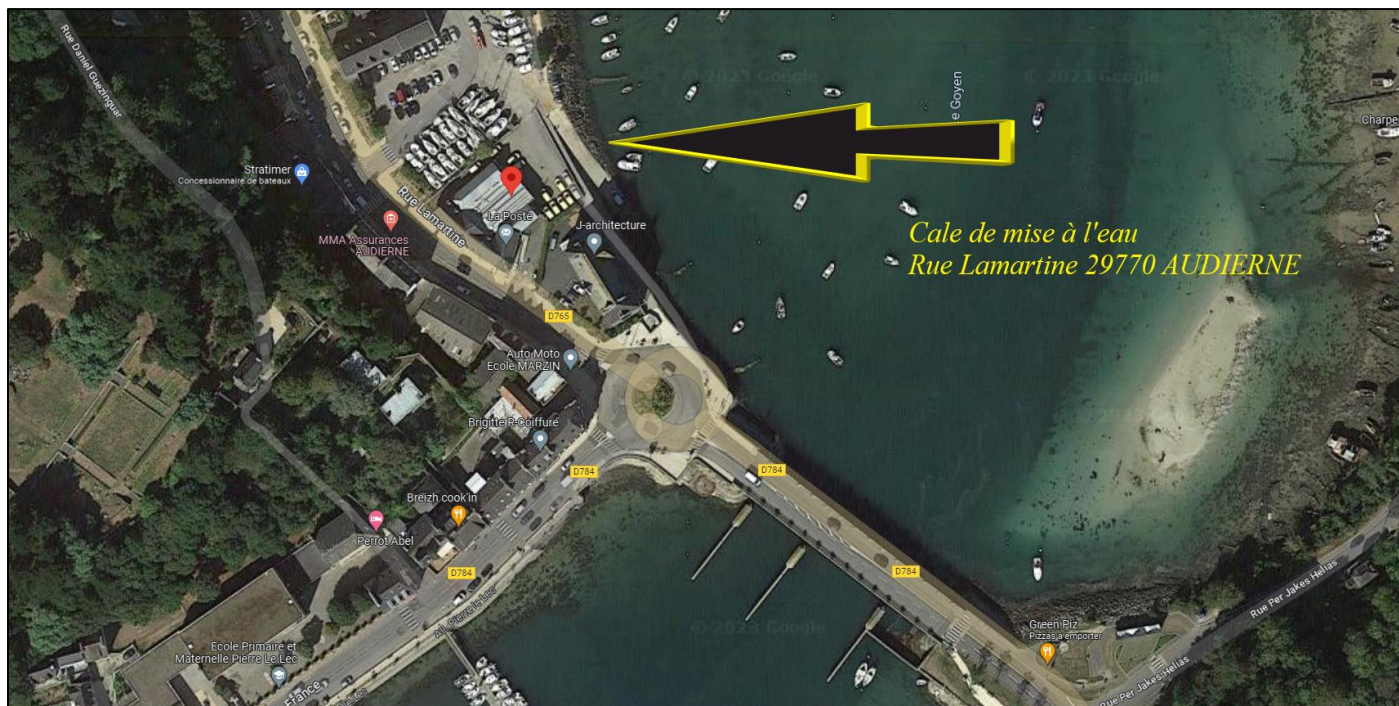
PLAN DU RDV - FORMATION

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526



Raz et chaussée de Sein

REGLEMENT INTERIEUR

Perfectionnement à la navigation en mer formée

(Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

Le règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux élèves sont celles du règlement de cet établissement ou de cette entreprise.

1. Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une session dispensée par **OLM Permís Bateau** et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **OLM Permís Bateau** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

2. Lieu de formation :

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **OLM Permís Bateau** mais également dans tout local ou véhicule de l'organisme.

3. Consignes d'incendie :

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les élèves.

4. Tenue et comportement :

Les élèves sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue adaptée à l'activité et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation.

5. Horaire des formations :

Les horaires des formations sont portés à la connaissance des élèves par mail ou par SMS. **OLM Permís Bateau** se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les élèves doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard au stage, l'élève en avertira le responsable de l'organisme de formation, 48h à l'avance.

6. Usage du matériel :

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf si des matériels spécifiques sont mis à disposition à cet effet.

7. Documentation pédagogique :

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

8. Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R962-1 du Code du travail, tout accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse d'assurance maladie.

9. Assiduité :

L'assiduité des élèves est exigible, elle est contrôlée par une feuille d'émargement archivant les dates de présence.

10. Sanctions :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive. Le responsable de l'établissement **OLM Permís Bateau** peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant : non-paiement, attitude empêchant la réalisation du travail de formation, inaptitude de l'élève pour la formation concernée (exemples d'inaptitude : alcool/ drogue...), non-respect du règlement intérieur.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

PROGRAMME DE FORMATION NIVEAU 4

Perfectionnement à la navigation de nuit

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. Objectifs de la formation :

Comment rester lucide sans repères visuels en navigation de nuit dans l'archipel des Glénan.

2. Prérequis :

Permis bateau plaisance option « côtière » obligatoire pour les mises en situation embarquées. Aptitude physique adaptée et respect strict des consignes de sécurité pour les séances pratiques.

3. Public concerné :

Chefs d'entreprise, cadres, managers, professionnels exposés à la décision sous tension, plaisanciers expérimentés, professionnels du nautisme et profils souhaitant développer leur stabilité décisionnelle.

4. Durée, date et lieu de la formation :

4 heures. La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire. L'horaire dépendra de la saisonnalité, formation dans l'archipel des Glénan de nuit, au départ de Concarneau.

5. Qualité des formateurs :

Olivier CONSORTI autorisation d'enseigner la conduite des bateaux de plaisance à moteur agréé DML du Finistère n° 21289.

6. Méthodes pédagogiques :

Auto-évaluation initiale, étude de cas, exercices de perception et d'attention, mises en situation réelle et progressives, débriefing guides et transposition aux situations professionnelles ou personnelles du stagiaire.

7. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez. Semi-rigide 6.40 motorisé à 200 cv. Support pédagogique, tableaux de lecture de situation, exercices dirigés, mises en situation dans un environnement embarqué.

8. Evaluation :

Positionnement d'entrée, validation intermédiaires, observation en situation, débriefing structure, évaluation finale sur cas pratique et plan d'action individuel de sortie.

9. Programme de la formation :

Navigation de nuit à la barre du bateau de l'établissement de formation au départ de Concarneau par mer peu agitée :

- Mise en pratique des fondamentaux du module 1 de nuit.
- Maintenir une qualité de perception sur la vision nocturne et conserver une capacité de décision plus stable sous pression.
- Maîtrise de la gestion du bateau dans un environnement sans visibilité.
- Gestion électronique de bord avec utilisation sous tension (écueils, vitesse...).
- Transférer les acquis dans les situations professionnelles ou embarquées du stagiaire.
- Agir en toute lucidité dans un environnement anxiogène.
- Augmentation du seuil de saturation du stress.

10. Obligations :

Les stagiaires en perfectionnement ne peuvent embarqués avec les candidats en formation permis bateau. Les élèves doivent porter lors des sessions de formation pratique une tenue adaptée permettant d'accomplir en toute sécurité l'ensemble des objectifs de la formation, une lumière frontale..., ainsi que le port de l'équipement individuel de flottabilité. L'établissement prend en charge le repas du midi. Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

11. Accessibilité au public en situation de handicap :

Le stage de perfectionnement à la navigation n'est pas forcément adapté à certaines situations de handicap. Pour tous renseignements et conditions d'adaptabilités, contactez-nous directement ou l'AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/>), ou la MDPH (<https://www.mdph29.fr/>).

12. Tarif :

Toutes les informations sont visibles sur <https://www.olmpermisbateau.bzh/stages-navigation-mer-formee> ou sur devis.

13. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

FICHE D'ORGANISATION DU NIVEAU 4

Perfectionnement à la navigation de nuit

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

1. La formation :

Stage de perfectionnement à la navigation de nuit module 4, pilotage dans l'archipel des Glénan en mer peu agitée.

2. Date de la formation :

La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres météo, de la disponibilité du bateau et du stagiaire (horaire selon la saisonnalité).

3. Rdv pour la formation :

Rdv à 20h à la cale de mise à l'eau au passage Lanriec près de la place Duquesne à Concarneau (29900).

4. Lieu de la formation :

Archipel des Glénan.

5. Durée de la formation :

4 heures (20h-00h)

6. Tenue :

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité.

- Risque d'être mouillé lors du passage de vagues ou en raison des embruns : pantalon de ciré, veste de quart, botte...
- Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h) : gants, bonnet, tour de cou...
- Tenue de rechange pour l'après formation.
- Prévoir une lampe frontale.

7. Moyens pédagogiques :

Le bateau de formation aux normes de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner validés par les ULAM de Douarnenez.

- Semi-rigide : Ribcraft.
- Longueur : 6.40 m.
- Motorisation Mercury ProXS 200 cv V8.
- Electronique : 2 GPS Garmin 1223 / VHF fixe et portable / compas gyroscopique (route fond/surface).
- Sièges jockeys amortis : Shoxs 5005/5705.

8. Administratif :

Le stagiaire doit présenter physiquement son permis bateau original en début du stage pour vérification administrative.

9. Droit à l'image :

Possibilité d'être filmé ou photographié, l'établissement pourra utiliser librement à des fins publicitaires les photographies et images prises durant la formation.

10. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026

11. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Permis Bateau 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.permisbateau@gmail.com
- Site internet : www.olmpermisbateau.bzh

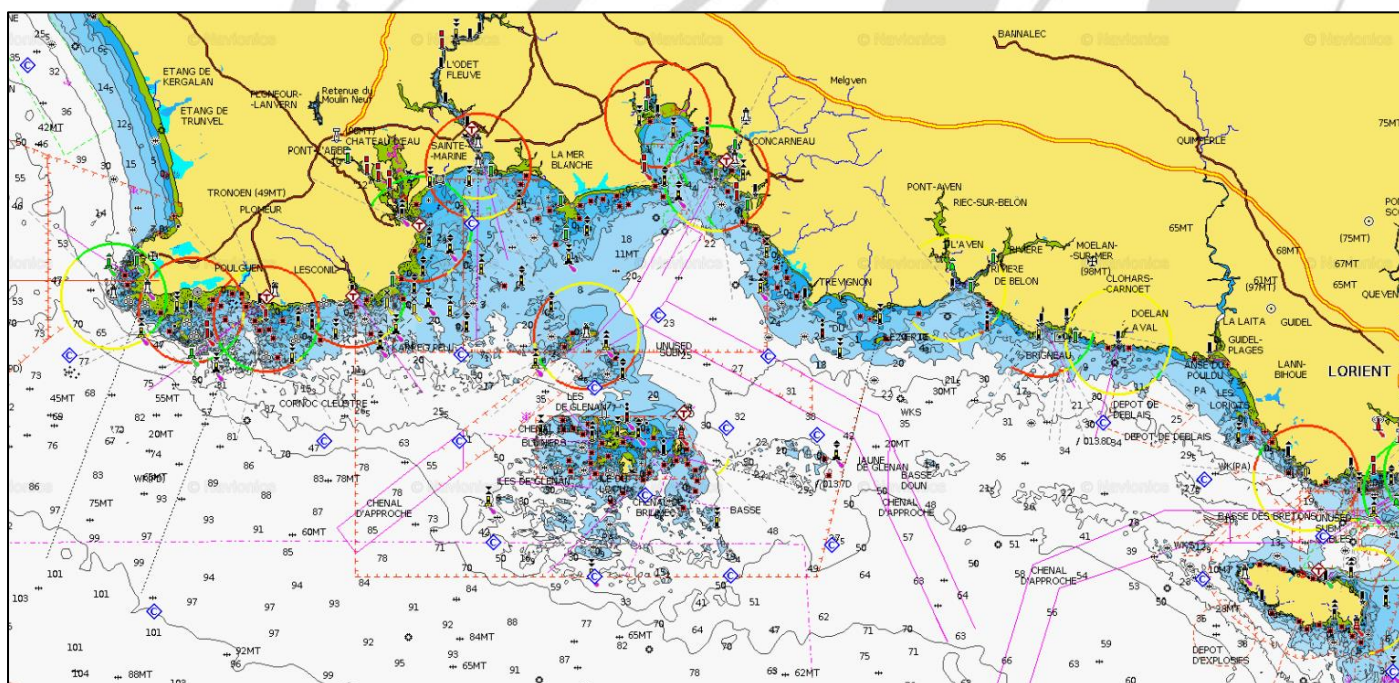
PLAN DU RDV - FORMATION

Perfectionnement à la navigation de nuit

(Article L.6353-3 du code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526



REGLEMENT INTERIEUR

Perfectionnement à la navigation de nuit

(Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail)

Agrément DML du Finistère n° 029092 ~ 029115 ~ 029116 ~ 029132 ~ 029146 ~ 029158

Entreprise de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur et de perfectionnement à la navigation en mer formée
SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526

Le règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux élèves sont celles du règlement de cet établissement ou de cette entreprise.

1. Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une session dispensée par **OLM Permís Bateau** et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **OLM Permís Bateau** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation du règlement.

2. Lieu de formation :

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **OLM Permís Bateau** mais également dans tout local ou véhicule de l'organisme.

3. Consignes d'incendie :

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les élèves.

4. Tenue et comportement :

Les élèves sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue adaptée à l'activité et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation.

5. Horaire des formations :

Les horaires des formations sont portés à la connaissance des élèves par mail ou par SMS. **OLM Permís Bateau** se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les élèves doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard au stage, l'élève en avertira le responsable de l'organisme de formation, 48h à l'avance.

6. Usage du matériel :

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf si des matériels spécifiques sont mis à disposition à cet effet.

7. Documentation pédagogique :

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

8. Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R962-1 du Code du travail, tout accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse d'assurance maladie.

9. Assiduité :

L'assiduité des élèves est exigible, elle est contrôlée par une feuille d'émargement archivant les dates de présence.

10. Sanctions :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive. Le responsable de l'établissement **OLM Permís Bateau** peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant : non-paiement, attitude empêchant la réalisation du travail de formation, inaptitude de l'élève pour la formation concernée (exemples d'inaptitude : alcool/ drogue...), non-respect du règlement intérieur.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2026